

Brèves Boscoises

JUIN 2021

Aurélie, la nouvelle ATSEM



Début janvier 2021, Aurélie BUSON a intégré l'équipe des agents municipaux et pris le poste d'ATSEM à l'école, devenu vacant suite au départ en retraite de Germaine LAGOUTE. Titulaire du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles obtenu en 2018, elle s'occupe essentiellement de la classe de maternelle.

Grâce à ses qualités d'écoute et d'organisation, elle a rapidement su s'adapter à l'équipe enseignante, et surtout Laurence LAFONT, avec laquelle elle forme un binôme pour les petits. Un renfort indispensable car la classe de maternelle compte 26 élèves et le protocole sanitaire ne permet plus aux plus grands d'aller rejoindre la classe des CP sur la demijournée.

A VOS AGENDAS!



4 juillet Kermesse de l'école Espace Chenaie





13 juillet Fête Nationale Espace Chênaie



13 aoûtConcours de pétanque
Semi-nocturne



15 août Fête Patronale Messe à 10h30



11 novembre Commémoration à 11h





04 décembre Fête des lumières

Une famille boscoise nommée «Justes parmi les nations»



Pendant la seconde guerre mondiale, Gabrielle et Jean AUMONT ont accueilli, caché, protégé et nourri cinq personnes juives.

Les rafles devenant de plus en plus nombreuses, Mme et Mr FLEISCHMAN et leur fils ont fui Paris et ont trouvé refuge chez Mme et Mr AUMONT. Ils ont ensuite été rejoints par Mme et Mr LUSTIGMAN (sœur et beau-frère de Mme FLEISCHMAN). Ces réfugiés vivaient dans une petite maison sur la propriété de nos Boscois ; ils étaient présentés comme de simples locataires. Un jour, la milice française fait une incursion sur la propriété mais un puits au milieu de la cour dissimulait une cache. Cette descente n'a eu, bien heureusement, aucune conséquence...

A la fin de la guerre Mme et Mr FLEISCHMAN sont repartis à Paris, Mme et Mr LUSTIGMAN sont restés sur Roanne. Ils ont toujours gardé de bonnes relations avec la famille boscoise. Le 5 mai 2009, l'institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de " Justes parmi les Nations " à Mme et Mr AUMONT.

La municipalité va leur rendre hommage en installant une plaque.

Ouverture du secrétariat

Les horaires du secrétariat de mairie sont adaptés pour la période estivale : Ouverture les lundis et jeudis de 8h30 à 13h du 12 au 30 juillet 2021. Les mardis et vendredis matin, vous pouvez joindre le standard au 04 77 62 03 31.

Fermeture du 02 au 24 août 2021 inclus. Pendant cette période, les élus assureront une permanence téléphonique en cas d'urgence.

Collecte des déchets

Les sacs sur la voie publique ne sont plus ramassés et doivent être mis exclusivement dans les bacs.

Pour en commander un, contactez le **0 800 17 34 50**







Fin du report de la collecte les lendemains de jours fériés :

Vos déchets seront donc collectés au jour habituel la semaine suivante.

Téléchargez Panneau Pocket!

Nouvelles restrictions sanitaires, ouverture d'un centre de vaccination, coupure d'eau, travaux de voirie... Pour être informé en temps réel, une application : PANNEAU POCKET et une commune dans vos favoris : Notre Dame de Boisset

(Télécharger l'application « Panneau Pocket » sur votre smartphone via google play ou apple play).



Actualités, agenda, équipe municipale, associations, école, démarches administratives.... N'hésitez pas à parcourir les pages du site internet : www.notre-dame-de-boisset.fr



Rappel des horaires : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Cérémonie du 19 mars



Mutuelle communale

Nous vous rappelons qu'une complémentaire est en place depuis plusieurs années. En tant qu'habitant de Notre-Dame, vous bénéficiez de garanties importantes à tarif préférentiel.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre conseillère, Laurence DURANTET, qui se tient à votre disposition pour une étude personnalisée à domicile au 06.76.84.08.29 ou laurence.durantet.am@axa.fr

Concours de fleurissement 2020



Le 1er jour du printemps, le 20 mars 2021, le Maire, accompagné du jury de la commission fleurissement, a eu le plaisir de recevoir les lauréats du concours.

Félicités et remerciés pour leurs participations et leurs initiatives afin d'améliorer la biodiversité dans notre village, ils ont reçu un bon d'achat aux serres de Chervé.

Biodiversité : jachère fleurie et hôtels à insectes



De plus en plus, notre lien avec le respect de l'environnement rural et sa biodiversité devient essentiel pour nous tous. Par une démarche qui se veut respectueuse pour les insectes butineurs, qui prennent une place importante dans la préservation rurale, une jachère fleurie, semée derrière l'école, va venir les aider à butiner et contribuer à la pollinisation des végétaux alentour. Celle-ci fera aussi le lien avec notre démarche d'installation des ruches dans le jardin derrière l'église.

Une jachère fleurie, c'est surtout l'arrivée d'insectes auxiliaires où chaque espèce a sa place indispensable à la reproduction des plantes. Sans eux, moins de fruits et de graines! Refuge pour toutes sortes d'animaux, colorée et champêtre par sa diversité de fleurs, annuelles et vivaces, elle attire bon nombre

de papillons et devient un régal pour les yeux. Bleuets, soucis, coquelicots, lin, phacélie, cosmos, et beaucoup d'autres fleurs viendront attirer les abeilles, coccinelles, perce-oreilles, bourdons, papillons, cétoines. Toute une petite faune sauvage, connue ou moins connue, qui contribuera, grâce à son potentiel mellifère et nectarifère, à la biodiversité de nos espaces.

C'est d'ailleurs dans le respect de ces insectes souvent invisibles l'hiver, que notre agent a construit et installé à plusieurs endroits du bourg des hôtels à insectes afin que ce petit monde puisse se mettre à l'abri en attendant le printemps.

Le centre bourg offre une décoration bien agréable à



l'œil depuis quelques semaines grâce aux insectes en bois fabriqués par Yves. Abeilles, papillons, coccinelles et même un doryphore, agrémentent ainsi notre village pour le plaisir de tous et surtout des enfants.



Acquisition d'une houe maraîchère



Composée d'une roue à l'avant, d'un sarcloir et d'un guidon au bout d'un manche, afin de garder le dos bien droit, voilà le nouvel équipement dont notre agent d'entretien des espaces verts vient d'être pourvu. Cet outil ancestral, déjà utilisé par nos arrières grandsparents, ce qui prouve bien son efficacité, devra permettre à Yves un désherbage plus efficace surtout dans les endroits en gravier.

N'oublions pas qu'aucun produit nocif n'est autorisé pour l'entretien des abords dans le village.

Alors acceptons quelques mauvaises herbes!

Distribution de masques aux écoliers

Le protocole sanitaire à l'école évolue sans cesse. Une des grandes étapes a été de rendre obligatoire le port du masque chirurgical ou en tissu dit « grand public de catégorie 1 » pour tous les élèves du CP au CM2, pendant tout le temps scolaire, et périscolaire (garderie, trajet cantine).

La municipalité a commandé 2000 masques chirurgicaux enfants en partenariat avec l'association des maires de la Loire. Ces masques, fabriqués en France, ont été distribués, à raison d'une boîte de 50, à chaque écolier concerné par cette obligation à la rentrée des vacances d'hiver.



Les petits de maternelle sont épargnés par cette mesure.

Extension du restaurant scolaire



Compte tenu de sa situation géographique, économique et sociologique, Notre Dame de Boisset doit offrir aux parents un accompagnement périscolaire pour scolariser leurs enfants dans le village, notamment pendant le déjeuner.

Créée en 1998 pour un effectif de 25 enfants, la cantine est devenue trop exigüe : la fréquentation varie entre 30 à 50 élèves par jour.

Les conditions sanitaires ont également évolué, nécessitant un local traiteur mieux aménagé et une ventilation mécanique capable d'extraire 25 m3 d'air par heure et par personne présente.

Pour faire face à cet accroissement d'effectif, jusqu'en 2020, nous avons réparti les enfants en 2 services, chacun plafonné à 25 places. Dans une salle assez bruyante, cette organisation laissait peu de temps aux enfants pour déjeuner, en particulier les petits, et conduisait à un système de surveillance des élèves non réglementaire, car limité à un seul agent.

Avec les nouvelles règles sanitaires, nécessitant une aération de 10 mn et désinfection entre chaque service, il était devenu impossible d'utiliser la cantine. Le transfert à la salle des fêtes, inoccupée en raison de la COVID 19, nous a permis de faire face. Mais cette solution ne pourra se poursuivre lorsque les activités associatives reprendront.

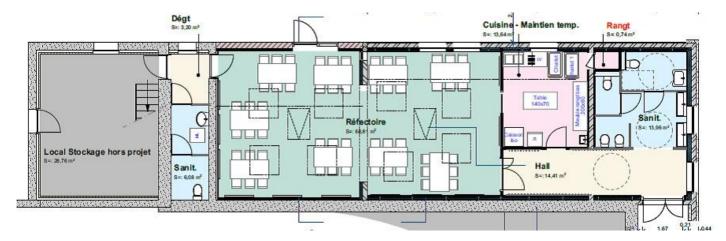
La maîtrise d'œuvre de cette réalisation a été confiée à l'agence d'architecture BROS-SELARD & TRONCY de Vougy.

L'investissement budgété s'élève à 225 000 € HT (frais compris).



Pour aider au financement de cette opération, une demande de subvention a été adressée à la Région et à l'Etat.

Le nouvel ensemble est constitué d'une salle à manger d'environ 70 m2, d'un local traiteur équipé, de sanitaires adaptés (maternel, adulte et handicapé) et d'un hall pour déposer les vêtements. Le mobilier de la salle intègrera 5 tables plus conviviales et adaptables en hauteur pour les petits ainsi que de nouvelles chaises.



Si les conditions sanitaires le permettent, les travaux s'étaleront de fin juin à fin décembre

Etude de sol à la chênaie



Une étude de sol est obligatoire pour définir les caractéristiques du terrassement et des fondations nécessaires à l'édification du bâtiment.

Le 12 mai la société Antémys a effectué - 3 sondages à la pelle mécanique, afin de visualiser la nature des sols en place, d'évaluer la tenue des parois, de noter la présence éventuelle de venues d'eau et de reconnaître la géométrie des fondations des bâtiments existants,



- 4 essais de pénétration dynamique lourds, afin de déterminer à quelle profondeur le sol résiste à la charge du bâtiment.

Il ressort de l'étude que le site s'inscrit dans un contexte général de sables argileux, à proximité de formations résiduelles à matériaux siliceux. Les fondations doivent donc être ancrées d'au moins 1,5 m par rapport au niveau du terrain fini pour respecter la profondeur de mise hors humidité (et par défaut de mise hors-gel).

Toitures de la mairie

En début d'année, l'entreprise SOTTON père et fils a procédé à la réfection de la toiture de la mairie, devenue indispensable en raison d'infiltrations d'eau. Au-dessus du secrétariat, la charpente a été renforcée et un recalage important a été réalisé. Pour conserver l'harmonie avec les autres bâtiments du bourg, il a été retenu des tuiles creuses Ste Foy. Ces travaux ont été subventionnés par la Région et le Département de la Loire dans le cadre du plan de relance.





Bâtiment de l'école



Dans la suite des travaux entrepris en 2018, le sens d'ouverture de la porte d'entrée, coté rue, qui sert d'issue de secours à la classe de M. POMEON, a été changé pour répondre à la réglementation et permettre une sortie plus fluide vers l'extérieur. La menuiserie mise en place renforce l'isolation thermique de ce hâtiment.

Au niveau du logement, en raison de pénétration d'air et parfois d'eau par les fenêtres, 4 d'entre elles ont été remplacées et une VMC simple flux installée. Ces travaux nous permettent d'être en conformité avec les normes d'isolation et de qualité de l'air dans les habitations. Ce sont les entreprises CREABOIS pour les menuiseries et DNE pour la VMC qui ont œuvrées.

Un fond de concours de Roannais Agglomération dans le cadre du Plan Local de l'Habitat a été attribué à la commune ainsi qu'une subvention du SIEL -TE dans le cadre du plan « rénolution ».

Eaux pluviales

Des travaux ont été ordonnancés par la commission voirie pour l'évacuation des eaux pluviales en cas de fortes précipitations, au carrefour du chemin de Bellevue et de la route du Haut-de-Boisset. A ce point haut de la commune, les eaux de pluie y sont importantes et se déversent parfois dans une parcelle privée. Il a été décidé de réaliser un busage du fossé jusqu'au chemin de traverse ainsi que la pose d'un caniveau grille sur toute la longueur de la chaussée. Ces aménagements sont nécessaires pour limiter les impacts des gros coups d'eau auxquels nous pouvons assister ces dernières années et assurer la sécurité des automobilistes à ce croisement.



Modification du PLU



Les élus municipaux ont validé la modification du PLU (voté en 2015) et choisi pour les accompagner le cabinet Réalités. Ainsi, après 6 ans de fonctionnement, le règlement des zones A (agricole) et N (naturelle) va être assoupli pour permettre aux administrés demeurant dans ces zones de pouvoir construire des annexes. De plus, l'emprise au sol de l'Orientation d'Aménagement Programmée (zone 1AUC – Domaine du bourg) va être réduite afin de permettre la réalisation d'une opération d'urbanisme de 5 lots. Enfin, au nord du bourg, la zone AU va pouvoir être ouverte à l'urbanisation à partir de 2023 avec la possibilité de construire 7 logements + 2 en zone 2AUc.



Cette modification était nécessaire pour que la commune puisse avoir une perspective de constructions de nouvelles habitations. Une enquête publique sera organisée à la rentrée de septembre, des permanences auront lieu en mairie pour recevoir les remarques du public.

Projets de mandat

Les élus ont travaillé sur la planification des projets pour le mandat. Il a été acté à échéance 2022 – 2023 d'aménager l'espace La Chênaie. Dans un premier temps, avec la création d'une zone de loisirs pour les jeunes et les enfants de l'école facilitant la pratique du sport. Ces derniers ont été consultés à l'automne pour faire part de leurs souhaits. L'équipe municipale en tiendra compte. La réfection du sol de l'aire de jeux sera engagée. Dans une seconde phase, l'agrandissement et l'aménagement du parking de la salle des fêtes, insuffisant lors des manifestations et la création d'une place PMR. Pour cette réalisation, les élus ont décidé de se faire accompagner par le cabinet d'étude Oxyria qui, en septembre, leur remettra un avant - projet.





Enfin en 2024 –2025, la RD45 (Route du Marvallin) sera sécurisée par la création d'un cheminement piétonnier entre la traversée du Marvallin et le chemin des vergers. Il facilitera les déplacements des jeunes en direction de l'arrêt du bus scolaire mais aussi des promeneurs qui souhaiteraient rejoindre plus aisément le centre bourg. La vitesse de cette voie sera abaissée à 50 km/h avec l'installation de panneaux entrée / sortie d'agglomération. Tous ces aménagements se feront en partenariat avec le Conseil Départemental.

Compte administratif 2020

Le résultat du compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de 370 749 € qui a été reporté sur le budget 2021 à raison de 315 749 en fonctionnement et 55 000 € en investissement.

Ce solde important, lié en partie aux versements des subventions de l'Etat (22 132 €), de la Région (27 000 €) et du Département (34 634 €) en lien avec les investissements réalisés à La Chênaie et à l'école, va nous permettre de financer les projets prévus sur cette mandature.

La crise sanitaire a impacté ce compte d'environ 3 500 € de dépenses supplémentaires.

Budget 2021

Le budget s'équilibre en 2021 à 1 156 830 €. Pour la première fois il dépasse le million d'euros. Il intègre les investissements prévus en ce début de mandat et qui seront réalisés de 2020 à 2024 :

Réfection de la toiture de la mairie pour 45 000 €

Extension de la cantine pour 225 000 €

Voirie, dont prolongement de la rue Léon Marcel, pour 70 650 €

Etude pour la réalisation de l'espace loisirs/détente derrière la Chênaie pour 10 000 €

Reprise du mur intérieur dans l'ancien cimetière.

C'est le premier budget qui intègre la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle est totalement compensée par l'attribution de la taxe foncière qui était préalablement versée au département et par un versement complémentaire de l'Etat.

Grâce à sa gestion prévisionnelle, en 2021, la commune n'a pas besoin de recourir à l'emprunt et maintient les taux d'imposition antérieurs pour financer son budget.

Réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales

Depuis 2020, 80 % des ménages sont exonérés de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. La suppression, pour les 20% restant, s'étale sur les années 2021, 2022 et 2023.

Calendrier de suppression pour les 20 % de ménages restants

2021	2022	2023
-30 %	-65 %	-100 %

Les bases (hors évolution physique) sont maintenues à leur valeur de 2020, les taux et abattements sont fixés à leur niveau de 2019.

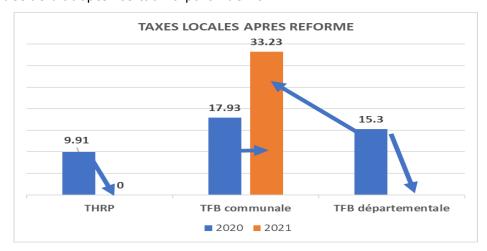
La taxe d'habitation sur les résidences secondaires est maintenue.

Incidence sur le budget communal

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est compensée par le transfert aux communes du taux de foncier bâti (TFB) actuellement perçu par leur département et, si besoin pour maintenir le niveau de TH qui était perçu par la commune, par versement d'une dotation complémentaire évolutive.

Pour Notre Dame de Boisset, le taux de la taxe sur le foncier bâti passe donc à 33,23 % (part départementale 15,3 % + part communale 17,93 %).

Le conseil a décidé d'adopter ce taux à partir de 2021.



Sur votre avis d'imposition 2021, la part départementale n'apparaîtra plus.

Conformément à la loi de finances, les bases de cette taxe sont réévaluées de 0,2 % en 2021.



Plan vélo

Roannais Agglomération élabore son schéma directeur vélo dont l'un des axes est le développement du vélo tourisme et loisir en milieu rural et périurbain. Entre 2020 et 2026, 40 kilomètres de pistes cyclables seront créés en zone urbaine. En 2021, à Roanne, près de treize kilomètres de pistes cyclables seront matérialisés. Le prolongement de la voie verte départementale par la digue de la Loire, dans le quartier du Halage, est terminé. L'aménagement du quai du Commandant Fourcauld, de la rue Cuvier et les projets dans le quartier Clermont compléteront le programme 2021.

Pour notre village, une boucle venant de Parigny devrait passer par la montée du Bourg, le Haut de Boisset pour ensuite se diriger vers Perreux en coupant la D27. Il est prévu un jalonnement mais pas d'aménagements de pistes cyclables pour cet itinéraire.



Accueil du Président Yves NICOLIN au conseil municipal

Lors du conseil municipal du 2 mars, Yves NICOLIN, président de Roannais Agglomération, a présenté les compétences de notre EPCI. De nombreuses informations relatives à l'actualité de l'intercommunalité ont été abordées : la diversité des actions et des projets, entre autres centre aqualudique, la route des vins, parcours vélo, centrale photovoltaïque, subvention pour la culture en milieu rural, déchets ménagers, étude en cours sur le parc agro-culinaire situé au Bas-de-Rhins. Le Président a également souligné l'importance de la participation de l'ensemble des communes, notamment la présence des élus aux commissions et aux groupes de travail de Roanne Agglomération. Un échange constructif.

Le parc agro-culinaire du Bas-de-Rhins toujours à l'étude

Le parc agro-culinaire du Bas-de-Rhins a été lancé par Roannais Agglomération, en partenariat avec Biocultura, en avril 2019. Initié dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) du Roannais, ce parc agro-culinaire est situé sur notre commune.



L'objectif à horizon 2024-2025 est de développer le maraîchage des produits locaux et bio sur le Roannais, insuffisamment doté. L'estimation des besoins s'élève à près de 700 tonnes de légumes par an, pour les repas journaliers à destination des écoles primaires, des collèges et lycées.

Le potentiel de ce parc agro-culinaire est une production de 400 tonnes sur les 20ha (contre 4 ha exploités aujourd'hui) et permettrait ainsi au Roannais de renforcer son indépendance alimentaire. En effet, adossé à une légumerie pour la transformation de la production sur place, cela permettrait de développer des circuits courts de distribution vers la restauration collective et d'être en conformité avec la loi Egalim, qui imposera un seuil de 50% d'approvisionnement local dans la restauration collective à l'horizon 2022.

Une étude économique permettra de définir l'opportunité de remplacer la cuisine centrale de la ville de Roanne, vieillissante, par une nouvelle structure qui pourrait également servir aux autres communes de l'agglomération, et alimenter les cantines scolaires et Ehpad du territoire.

Les enjeux sont économiques, environnementaux, sociaux : installation de nouveaux maraîchers, mise en place de partenariats locaux, emplois, développement des circuits courts, production adaptée, préservation de l'eau et de l'environnement, insertion, santé, ...

